

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ARMANCOURT (60880)
SEANCE DU 23 AOUT 2021**

-=-=-=-=-

Nombre de Membres :

- Date de convocation : 17/08/2021
- Date d'affichage : 17/08/2021

- En exercice : 15
- Présents : 10
- Votants : 13

L'an deux mil vingt et un, le vingt-trois août, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Eric BERTRAND, Maire.

Etaient présents : Madame BERLEMONT Céline, Monsieur BERTRAND Eric, Madame CUGNET Brigitte, Monsieur HEMERYCK Gérard, Madame JACQUEMIN Muriel, Monsieur LESUEUR Jean-Claude, Madame LETURQUE PLANET Aurélie, Madame LOMBARD Alexandra, Monsieur LORGNET Daniel, Monsieur MORVAN Hervé.

Etaient absents : Monsieur ALLAIRE Serge, Madame BLANCHARD Bernadette qui a donné pouvoir à Monsieur BERTRAND Eric, Monsieur JOZEFIAK Cyril qui a donné pouvoir à Mme Muriel JACQUEMIN, Monsieur LECLERE Christian, Madame SCHMITT Patricia qui a donné pouvoir à Mme Muriel JACQUEMIN.

Madame Aurélie LETURQUE-PLANET a été nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du dernier conseil municipal du 06/07/2020 qui a été adressé à tous les conseillers a été adopté à l'unanimité.

DELIBERATION 2021-27 : MISE EN PLACE D'UN CONTRAT PEC AU SERVICE TECHNIQUE

(Rapporteur : Jean-Claude LESUEUR)

Afin de renforcer le service technique et au vu de l'absence d'un des agents en congé longue maladie, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le recrutement d'une personne pouvant bénéficier d'un contrat « Parcours Emploi Compétences » (PEC). Ce contrat d'un an porterait sur 35 heures hebdomadaires avec une prise en charge pouvant aller jusqu'à 80% du smic horaire brut pour un CDD de 30h par semaine.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Jean-Claude LESUEUR,
Vu l'avis favorable du Bureau,
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser le recrutement d'un contrat PEC à temps plein pour 1 an.

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

DELIBERATION 2021-28 : AUTORISATION D'ACQUISITION DE BIENS SANS MAITRE

(Rapporteur : Eric BERTRAND)

Il a été porté à notre connaissance que plusieurs terrains n'auraient plus de propriétaire depuis de nombreuses années.

Après avoir effectué un certains nombres de recherches, nous pouvons justifier que les biens appartenant à M. DORE Marcellus, né le 13 octobre 1882 à Jaux, jugement déclaratif de décès transcrit le 16 novembre 1914 à Venette dont la succession est ouverte depuis plus de 30 ans, a laissé les biens suivants :

•	Parcelle A789	Les Treilles	159m ²
•	Parcelle B215	Le Grand Peuple	140m ²
•	Parcelle C53	Les Ségaudes	142m ²
•	Parcelle C366	La Queue du Mont	130m ²
•	Parcelle C428	Les Replaces	240m ²
•	Parcelle C612	Les Fortes Terres	232m ²
•	Parcelle C731	Les Sapins	182m ²

Il est proposé d'autoriser, comme l'a fait la Mairie de Venette avec l'habitation de M. DORE Marcellus sur sa commune, l'acquisition par le Maire des biens sans maître revenant de plein droit à la commune dans son domaine privé.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Eric BERTRAND,
Vu l'avis favorable du Bureau,
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'autoriser l'acquisition des biens sans maître suivants dans le domaine privé de la commune :

•	Parcelle A789	Les Treilles	159m ²
•	Parcelle B215	Le Grand Peuple	140m ²
•	Parcelle C53	Les Ségaudes	142m ²
•	Parcelle C366	La Queue du Mont	130m ²
•	Parcelle C428	Les Replaces	240m ²
•	Parcelle C612	Les Fortes Terres	232m ²
•	Parcelle C731	Les Sapins	182m ²

La prise de possession sera constatée par un procès-verbal affiché en Mairie.

Une attestation de propriété sera publiée auprès du service de publicité foncière.

DECIDE d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces et dépenses concernant ce dossier.

DELIBERATION 2021-29 : DEMANDE DE REMBOURSEMENT DU BARNUM ABIMÉ PAR LA COMMUNE DE JONQUIÈRE

(Rapporteur : Hervé MORVAN)

Un barnum qui a été prêté à la commune de Jonquièrre le mois dernier a été abîmé à cette occasion. Le montant des pièces pour la réparation s'élève à 1 199,72€.

Un titre de recette sera émis au nom de la commune de Jonquièrre pour rembourser l'achat des pièces nécessaire à la réparation de ce barnum.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Hervé MORVAN,
Vu l'avis favorable du Bureau,
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de procéder à l'émission d'un titre de recette auprès de la commune de Jonquièrre d'un montant de 1 199,72€ correspondant la réparation du barnum abîmé.

Séance du conseil municipal du 23 AOUT 2021

DELIBERATIONS

- DELIBERATION 2021-27 : MISE EN PLACE D'UN CONTRAT PEC AU SERVICE TECHNIQUE
DELIBERATION 2021-23 : MODIFICATION TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES
- DELIBERATION 2021-28 : AUTORISATION D'ACQUISITION DE BIENS SANS MAITRE
DELIBERATION 2021-25 : REMBOURSEMENT MME BLANCHARD
- DELIBERATION 2021-29 : DEMANDE DE REMBOURSEMENT DU BARNUM ABIMÉ PAR LA COMMUNE DE JONQUIÈRE

Le Maire,
Eric BERTRAND



ALLAIRE Serge	Absent	LECLERE Christian	Absent
BERLEMONT Céline		LESUEUR Jean-Claude	
BLANCHARD Bernadette	Excusée Pouvoir à M. BERTRAND	LETURQUE PLANET Aurélie	
CUGNET-WATTELET Brigitte		LOMBARD Alexandra	
HEMERYCK Gérard		LORGNET Daniel	
JACQUEMIN Muriel		MORVAN Hervé	
JOZEFIAK Cyril	Excusé Pouvoir à Mme JACQUEMIN	SCHMITT Patricia	Excusée Pouvoir à Mme JACQUEMIN

